



États financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et
pour les exercices clos à ces dates

ÉTATS FINANCIERS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers ci-joints de TORC Oil & Gas Ltd. ont été préparés par la direction de la société, qui en assume la responsabilité. Ils ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et comprennent certaines évaluations qui font appel aux meilleurs estimations et jugements de la direction. La direction a déterminé ces montants de manière raisonnable afin que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle. L'information financière figurant ailleurs dans le rapport de gestion a été passée en revue afin d'assurer qu'elle concordait avec celle des états financiers.

La direction a élaboré et maintient des systèmes de contrôles internes qui ont pour objet de fournir une assurance raisonnable que toutes les transactions sont correctement comptabilisées dans les documents financiers de la société, que les procédures et les politiques sont respectées, que les états financiers présentent de façon réaliste les résultats d'exploitation et les résultats financiers et que les actifs sont protégés contre les utilisations non autorisées. La direction est d'avis que le système de contrôles internes a fonctionné efficacement pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet indépendant de comptables professionnels agréés, a été retenu afin d'examiner les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et pour fournir un rapport des auditeurs y afférent.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité d'audit, a passé en revue avec la direction et KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. les états financiers, y compris les notes y afférentes. Le comité d'audit est composé de trois membres non liés et indépendants du conseil d'administration et il se réunit une fois par trimestre avec les principaux directeurs financiers de la société. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a accès au comité d'audit pour évaluer la planification et l'étendue des tests et pour discuter des résultats de leur travail d'audit. Sur la recommandation du comité d'audit, les états financiers ci-joints ont été approuvés par le conseil d'administration.

(signé)

Brett Herman
Président et
chef de la direction

Le 3 mars 2016
Calgary, Canada

(signé)

Jason Zabinsky
Vice-président,
Finances et chef des finances

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de TORC Oil & Gas Ltd.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de TORC Oil & Gas Ltd., qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, les états du résultat net et du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de TORC Oil & Gas Ltd. au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

(signé) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés

Le 3 mars 2016
Calgary, Canada

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.
États de la situation financière
(en milliers de dollars canadiens)

	Note	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Actifs			
Clients et autres débiteurs		30 027 \$	22 670 \$
Acomptes et charges payées d'avance		2 525	2 084
Actif financier dérivé	21	-	24 596
Total des actifs courants		32 552	49 350
Actifs de prospection et d'évaluation	12	-	54 596
Immobilisations corporelles	13	1 858 745	1 222 945
Actif d'impôt différé	15	2 785	-
Total des actifs non courants		1 861 530	1 277 541
Total des actifs		1 894 082 \$	1 326 891 \$
Passifs			
Fournisseurs et autres créditeurs		92 186 \$	84 928 \$
Dividendes à payer	17	7 256	4 354
Avantages différés au titre de la location		103	177
Total des passifs courants		99 545	89 459
Dette bancaire	20	230 087	179 849
Prime différée sur les actions accréditives		-	1 925
Avantages différés au titre de la location		-	104
Obligations de démantèlement	14	264 703	105 670
Passif d'impôt différé	15	-	13 628
Total des passifs non courants		494 790	301 176
Total des passifs		594 335 \$	390 635 \$
Capitaux propres			
Capital social	16	1 621 035 \$	1 010 428 \$
Surplus d'apport		19 992	19 543
Déficit		(341 280)	(93 715)
Total des capitaux propres		1 299 747	936 256
Total des passifs et des capitaux propres		1 894 082 \$	1 326 891 \$

Événement postérieur à la date de clôture (note 17)
Engagement (note 22)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil

(signé)

Raymond Chan
Administrateur

(signé)

Brett Herman
Administrateur

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

États du résultat net et du résultat global
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Note	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Produits			
Ventes de pétrole et de gaz naturel		262 588 \$	321 329 \$
Redevances		(47 818)	(53 539)
		214 770	267 790
Profit réalisé (perte réalisée) sur les instruments financiers dérivés		25 963	(159)
Profit latent (perte latente) sur les instruments financiers dérivés	21	(24 596)	24 816
		216 137	292 447
Charges			
Charges d'exploitation		77 011	52 953
Frais de transport		11 118	10 009
Charges générales et administratives		11 218	9 739
Coûts de transaction	6, 7	4 855	142
Charges financières	10	12 232	9 030
Rémunération fondée sur des actions	18	8 882	10 447
Charge d'épuisement et d'amortissement	13	150 314	114 360
Dépréciation	12, 13	168 209	72 567
		443 839	279 247
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat		(227 702)	13 200
Charge (recouvrement) d'impôt différé	15	(55 047)	6 942
Bénéfice (perte) et résultat global		(172 655) \$	6 258 \$
Bénéfice (perte) par action			
De base	19	(1,27) \$	0,07 \$
Dilué(e)	19	(1,27) \$	0,07 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

États des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Nombre de bons de souscription (en milliers)	Capital social	Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2013	91 423	3 480	958 754 \$	11 881 \$	(49 398) \$	921 237 \$
Actions ordinaires émises (note 16)	1 442	-	19 710	-	-	19 710
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	20 893	-	20 893
Émission à l'acquisition des droits ou à l'exercice de ce qui suit :						
Actions incitatives	60	-	-	-	-	-
Actions soumises à des restrictions	424	-	-	-	-	-
Actions en fonction de la performance	931	-	-	-	-	-
Options sur actions	8	-	61	-	-	61
Bons de souscription	1 134	(1 134)	8 148	-	-	8 148
Transfert de la rémunération fondée sur des actions à l'acquisition des droits ou à l'exercice de ce qui suit :						
Actions incitatives	-	-	1 000	(1 000)	-	-
Attributions soumises à des restrictions	-	-	3 790	(3 790)	-	-
Attributions en fonction de la performance	-	-	8 311	(8 311)	-	-
Options sur actions	-	-	130	(130)	-	-
Coûts d'émission d'actions, après impôt de 0,3 million de dollars	-	-	(820)	-	-	(820)
Dividendes aux actionnaires	-	-	-	-	(50 575)	(50 575)
Émission aux termes du programme de dividendes en actions	1 343	-	14 832	-	-	14 832
Passif au titre des actions accréditives	-	-	(3 488)	-	-	(3 488)
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	6 258	6 258
Solde au 31 décembre 2014	96 765	2 346	1 010 428 \$	19 543 \$	(93 715) \$	936 256 \$
Solde au 31 décembre 2014	96 765	2 346	1 010 428 \$	19 543 \$	(93 715) \$	936 256 \$
Actions ordinaires émises (note 16)	59 370	-	582 805	-	-	582 805
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	16 758	-	16 758
Émission à l'acquisition des droits ou à l'exercice de ce qui suit :						
Actions incitatives	63	-	-	-	-	-
Attributions soumises à des restrictions	519	-	-	-	-	-
Attributions en fonction de la performance	1 188	-	-	-	-	-
Bons de souscription	5	(5)	33	-	-	33
Transfert de la rémunération fondée sur des actions à l'acquisition des droits ou à l'exercice de ce qui suit :						
Actions incitatives	-	-	900	(900)	-	-
Attributions soumises à des restrictions	-	-	4 563	(4 563)	-	-
Attributions en fonction de la performance	-	-	10 846	(10 846)	-	-
Bons de souscription expirés	-	(2 341)	-	-	-	-
Coûts d'émission d'actions, après impôt de 3,9 millions de dollars	-	-	(11 504)	-	-	(11 504)
Dividendes aux actionnaires (note 17)	-	-	-	-	(74 910)	(74 910)
Émission aux termes du programme de dividendes en actions (note 17)	3 332	-	22 964	-	-	22 964
Perte de l'exercice	-	-	-	-	(172 655)	(172 655)
Solde au 31 décembre 2015	161 242	-	1 621 035 \$	19 992 \$	(341 280) \$	1 299 747 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.
Tableaux des flux de trésorerie
(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice (perte) pour l'exercice	(172 655) \$	6 258 \$
Épuisement et amortissement	150 314	114 360
Rémunération fondée sur des actions	8 882	10 447
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(55 047)	6 942
Charge de désactualisation des obligations liées au démantèlement	3 829	2 819
Perte latente (profit latent) sur les instruments financiers dérivés	24 596	(24 816)
Dépréciation	168 209	72 567
Règlement des obligations de démantèlement	(205)	(347)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	9 639	10 752
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	137 562	198 982
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Entrées d'actifs de prospection et d'évaluation	(56)	(308)
Entrées d'immobilisations corporelles	(105 693)	(141 761)
Acquisitions de biens	(446 463)	(137 575)
Produit de la cession d'actifs pétroliers et gaziers	549	860
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(7 900)	(19 992)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(559 563)	(298 776)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la dette bancaire	50 238	94 849
Produit de l'émission d'actions	436 119	27 919
Coûts d'émission d'actions	(15 312)	(1 097)
Dividendes	(49 044)	(35 503)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	422 001	86 168
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-	(13 626)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	-	13 626
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	-	-

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Entité présentant l'information financière

TORC Oil & Gas Ltd. (la « société » ou « TORC ») a été constituée en vertu de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Alberta) le 23 mars 2010 sous la dénomination 1525893 Alberta Ltd. Le nom de la société a été changé pour celui de TORC Oil & Gas Ltd. le 17 décembre 2010. La société a pour principale activité commerciale l'exploration et la production pétrolière et gazière dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien.

Le principal établissement de la société est situé au Suite 1800, Eighth Avenue Place, 525 - 8th Avenue SW, Calgary (Alberta) Canada, T2P 1G1.

2. Base d'établissement

Les charges d'exploitation inscrites dans l'état du résultat net et du résultat global sont présentées de façon combinée selon la fonction et la nature afin que leur présentation soit conforme aux pratiques du secteur. L'épuisement et l'amortissement sont présentés à titre de postes distincts selon leur nature, alors que les charges d'exploitation et les charges générales et administratives sont présentées selon la fonction. Les charges importantes de la société comme les avantages du personnel à court terme des principaux dirigeants et la rémunération fondée sur des actions sont présentées selon leur nature dans les notes afférentes aux états financiers.

a) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou les « IFRS »), et leur publication a été approuvée par le conseil d'administration le 3 mars 2016.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers dérivés, qui sont évalués à la juste valeur lorsqu'ils sont en circulation.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de façon importante de ces estimations.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Jugements critiques exercés lors de l'application des méthodes comptables

L'information qui suit porte sur les jugements critiques que la direction a posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables qui ont la plus grande incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Les actifs de la société sont regroupés en unités génératrices de trésorerie aux fins du calcul de la dépréciation. Les unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») sont fondées sur une évaluation de la capacité de l'unité à générer des entrées de trésorerie indépendantes. La détermination de ces UGT repose sur le jugement que porte la direction sur l'infrastructure commune, la proximité géographique, le type de pétrole, l'exposition similaire au risque de marché et l'importance relative.

(à suivre)

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La direction doit faire preuve de jugement pour évaluer si des indications de dépréciation existent et si des tests de dépréciation sont nécessaires. En vue de déterminer la valeur recouvrable des actifs, en l'absence de prix cotés sur un marché, les tests de dépréciation sont fondés sur des estimations des réserves, des taux de production, des prix futurs du pétrole et du gaz naturel, des coûts futurs, des taux d'actualisation et de la valeur de marché des terrains ainsi que sur d'autres hypothèses pertinentes.

L'application des méthodes comptables de la société pour les actifs de prospection et d'évaluation exige de la direction qu'elle pose certains jugements quant aux événements et circonstances futurs afin de déterminer si des réserves présentant des volumes exploitables économiquement seront trouvées de façon à déterminer si la faisabilité technique et la viabilité commerciale ont été atteintes.

La direction a recours à son jugement pour déterminer dans quelle mesure il est probable que les actifs d'impôt différé à la fin de la période de présentation de l'information financière seront réalisés à partir de bénéfices imposables futurs.

Principales sources d'incertitudes liées aux estimations

L'information qui suit porte sur les estimations clés et les hypothèses qui s'y rattachent faites par la direction qui ont une incidence sur l'évaluation des soldes et des transactions dans les présents états financiers.

L'estimation des quantités récupérables provenant des réserves prouvées et probables comprend la formulation d'hypothèses et l'établissement d'estimations à l'égard des prix des marchandises futurs, des cours de change futurs, des taux d'actualisation futurs, des coûts de production futurs et des frais de transport futurs, qui sont tous des facteurs liés aux flux de trésorerie futurs, ainsi qu'à l'égard de l'interprétation de modèles et de données géologiques et géophysiques complexes. La variation des réserves présentées peut avoir une incidence sur la dépréciation d'actifs, sur les obligations de démantèlement, sur l'exploitation économique des actifs de prospection et d'évaluation et sur les montants présentés au titre de l'épuisement et de l'amortissement des immobilisations corporelles. Ces estimations des réserves sont vérifiées par des ingénieurs tiers qui se servent de l'information fournie par la société pour établir les réserves conformément aux dispositions du Règlement 51-101.

La société estime les obligations de démantèlement pour les puits de pétrole et de gaz naturel et leurs installations de production et pipelines connexes. Dans la plupart des cas, l'enlèvement des actifs et la remise en état des lieux surviennent de nombreuses années plus tard. Les montants comptabilisés au titre des obligations de démantèlement et de la charge de désactualisation connexe exigent la formulation d'hypothèses quant à la date de l'enlèvement, à la législation environnementale future, à l'ampleur des activités de remise en état requises, à la méthode d'ingénierie pour l'estimation du coût, aux estimations de l'inflation, aux technologies de retrait futures dans la détermination du coût de l'enlèvement et à l'estimation du taux d'actualisation de chacun des passifs afin de déterminer la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la direction fait des estimations de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris, ce qui comprend l'évaluation de la valeur de biens pétroliers et gaziers selon l'estimation des quantités récupérables provenant des réserves prouvées et probables acquises.

L'estimation par la société de la rémunération fondée sur des actions dépend des estimations de la volatilité historique, des taux de renonciation et de l'estimation de l'atteinte de conditions de performance.

L'estimation par la société de la juste valeur des instruments dérivés dépend des prix à terme et de la volatilité de ces prix.

Le passif d'impôt différé est fondé sur des estimations concernant le moment du renversement des différences temporaires, les taux d'impôt quasi adoptés et la probabilité de réalisation des actifs.

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme pour tous les exercices présentés dans les états financiers par la société.

a) Méthode de consolidation

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la société. Il y a contrôle lorsque la société régit les politiques financières et d'exploitation d'une entreprise de façon à tirer des avantages de ses activités. Pour évaluer ce contrôle, les droits de vote potentiels importants sont pris en compte. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser les acquisitions de filiales et d'actifs qui répondent à la définition d'entreprise selon les IFRS. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur des actifs acquis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés ou repris à la date d'échange. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'une acquisition par rapport à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, la différence est immédiatement comptabilisée dans l'état du résultat net et du résultat global.

ii) Actifs détenus conjointement

Bien des activités pétrolières et gazières de la société mettent en jeu des actifs détenus conjointement. Les états financiers tiennent compte de la quote-part de la société dans ces actifs détenus conjointement et d'une quote-part correspondante des produits pertinents et des coûts connexes. Les relations entre les associés détenant conjointement les actifs sont désignées par le terme « entreprise commune » dans le reste des états financiers comme il est courant de le faire dans l'industrie canadienne du pétrole et du gaz.

iii) Transactions éliminées au moment de la consolidation

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intersociétés, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

b) Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens aux cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la clôture de la période. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de conversion qui découlent de ces conversions sont comptabilisés dans l'état du résultat net et du résultat global.

c) Instruments financiers

Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, y compris les découverts bancaires, les clients et autres débiteurs, les fournisseurs et autres créditeurs, les dividendes à payer et la dette bancaire. Les instruments financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués de la manière décrite ci-dessous.

(à suivre)

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme figurant à l'état de la situation financière comprennent les fonds en banque et en caisse et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

À des fins de présentation du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie définis ci-dessus, déduction faite des découverts bancaires en cours.

Autres

Les autres instruments financiers non dérivés, tels que la dette bancaire, les clients et autres débiteurs, les fournisseurs et autres créditeurs et les dividendes à payer, sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Instruments financiers dérivés

La société peut conclure des contrats dérivés financiers (souvent appelés « couvertures ») afin de gérer son exposition aux risques de marché découlant des fluctuations des prix des marchandises, des taux d'intérêt et des cours de change. La société n'utilise ces instruments ni à des fins de transaction ni à des fins de spéculation. La société n'a pas désigné ses contrats dérivés financiers en tant que couvertures comptables efficaces, et elle n'a donc pas appliqué la comptabilité de couverture, en dépit du fait qu'elle considère que tous les contrats de marchandises constituent des couvertures économiques efficaces. Ainsi, tous les contrats dérivés financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisés à l'état de la situation financière à la juste valeur. Les coûts de transaction connexes comme les commissions de courtage sont comptabilisés dans l'état du résultat net et du résultat global à mesure qu'ils sont engagés.

Des contrats de vente à terme avec livraison physique de produits du pétrole et du gaz naturel sont conclus dans le cours normal des affaires et ne sont par conséquent pas comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Ces contrats avec livraison physique ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés ou des couvertures. Les règlements de ces contrats avec livraison physique sont comptabilisés dans les produits tirés des ventes de pétrole et de gaz naturel dans l'état du résultat net et du résultat global.

Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires, de bons de souscription et d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

d) Actifs de prospection et d'évaluation

Les coûts engagés avant la détention des permis et des droits de forer sur les biens sont passés en charges à l'état du résultat net et du résultat global à mesure qu'ils sont engagés, si les permis et les droits connexes ne sont pas acquis ultérieurement.

Les coûts engagés pour l'acquisition des permis et des droits de forer, y compris les coûts des études sismiques et les coûts de forage et de complétion ultérieurs liés à ces permis (y compris la rémunération du personnel, les matières et le carburant utilisés, les coûts liés aux appareils de forage et les paiements versés à des sous-traitants) sont inscrits à l'actif à titre d'actifs de prospection et d'évaluation jusqu'à l'achèvement du forage du puits et l'évaluation des résultats.

Les actifs de prospection et d'évaluation sont cumulés dans des centres de coûts en attendant la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale du projet de forage. On considère que la faisabilité technique et la viabilité commerciale sont atteintes lorsqu'il peut être déterminé qu'il existe des réserves prouvées et probables dans une zone de mise en valeur projetée. Lorsque des réserves prouvées et probables sont établies, les actifs de prospection et d'évaluation connexes de la zone de mise en valeur projetée en question sont habituellement reclassés dans une catégorie d'actifs à long terme différente, soit les immobilisations corporelles et, dans un tel cas, les actifs peuvent faire l'objet d'une charge au titre de l'épuisement.

(à suivre)

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les actifs de prospection et d'évaluation sont évalués au coût diminué des pertes de valeur cumulées et ils ne font l'objet d'une charge au titre de l'épuisement qu'après leur reclassement dans les immobilisations corporelles.

Selon les faits et les circonstances, les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation. La société compare la valeur comptable du total de ses actifs de prospection et d'évaluation et la valeur recouvrable des actifs qui correspond généralement, pour les actifs de prospection et d'évaluation, à la juste valeur de marché des terrains non mis en valeur au moment du test de dépréciation. En outre, les actifs de prospection et d'évaluation liés à des centres de coûts précis faisables sur le plan technique et viables sur le plan commercial sont soumis à un test de dépréciation si et lorsqu'ils sont reclassés dans les immobilisations corporelles. Les actifs de prospection et d'évaluation sont regroupés avec les unités génératrices de trésorerie connexes aux fins du test de dépréciation

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées lorsque les faits et les circonstances l'indiquent afin de déterminer si les pertes ont diminué ou si elles n'existent plus. Si ces pertes de valeur ont diminué ou n'existent plus (ont fait l'objet d'un recouvrement), elles font l'objet d'une reprise en conséquence. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement peuvent être recouvrées dans des périodes futures en raison des changements d'estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Un recouvrement au titre de la perte de valeur n'est comptabilisé que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif de prospection et d'évaluation n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur et les recouvrements sont comptabilisés dans l'état du résultat net et du résultat global.

e) Immobilisations corporelles

Il y a deux catégories d'immobilisations corporelles : les actifs mis en valeur et productifs et les autres immobilisations corporelles.

Les actifs mis en valeur et productifs comprennent les dépenses d'investissement i) liées aux projets de forage où il a déjà été établi que l'emplacement de forage contient des réserves prouvées; ii) reclassées des actifs de prospection et d'évaluation parce que l'existence de réserves prouvées avait été déterminée; et iii) engagées afin d'améliorer un puits déjà faisable sur le plan technique et viable sur le plan commercial.

Les autres immobilisations corporelles comprennent habituellement le mobilier, les agencements, les améliorations locatives et le matériel de bureau.

Aux fins de la présentation de l'état de la situation financière, les actifs mis en valeur et productifs et les autres immobilisations corporelles sont inclus dans le poste « Immobilisations corporelles ».

i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul de l'épuisement et des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Aux fins de l'épuisement et de l'amortissement, lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément de façon à ce que les taux d'épuisement et d'amortissement traduisent adéquatement les durées d'utilité.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie des immobilisations corporelles, des swaps sur biens et des accords d'affermage, y compris des participations dans des biens pétroliers et gaziers, est déterminé par la comparaison du produit de la sortie de la juste valeur de l'actif obtenu ou cédé avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle cédée, et il est comptabilisé à son montant net en résultat net.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ces groupes d'actifs sont appelés « unités génératrices de trésorerie » (les « UGT »).

(à suivre)

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les tests de dépréciation des immobilisations corporelles sont effectués lorsque les faits et les circonstances l'indiquent en comparant la valeur comptable de chaque UGT à la valeur recouvrable de chaque UGT. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre i) sa valeur d'utilité et ii) sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité des actifs mis en valeur et productifs, les flux de trésorerie futurs estimés attendus de la production à partir des réserves prouvées et probables sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. La valeur d'utilité est généralement calculée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des réserves prouvées et probables.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer si les pertes ont diminué ou si elles n'existent plus. Si ces pertes de valeur ont diminué ou n'existent plus (ont fait l'objet d'un recouvrement), elles font l'objet d'une reprise en conséquence. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement peuvent être recouvrées dans des périodes futures en raison des changements d'estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Un recouvrement au titre de la perte de valeur n'est comptabilisé que dans la mesure où la valeur comptable de l'immobilisation corporelle n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après épuisement et amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur et les recouvrements sont comptabilisés dans l'état du résultat net et du résultat global.

ii) Réserves prouvées et probables

Les réserves prouvées et probables représentent les quantités estimées de pétrole brut, de gaz naturel et de liquides de gaz naturel dont la présence a été démontrée, selon un degré de certitude précis, par des données géologiques, géophysiques et techniques, et pouvant être récupérées au cours des prochaines années à partir de gisements connus considérés comme productibles à l'échelle commerciale. Il devrait y avoir une probabilité statistique de 50 % selon laquelle la quantité réelle des réserves récupérables sera supérieure à la quantité estimative des réserves prouvées et probables, et une probabilité statistique de 50 % qu'elle sera inférieure. Les réserves sont évaluées par des évaluateurs de réserves indépendants au moins chaque année.

De telles réserves peuvent être considérées comme ayant un potentiel commercial si la direction a l'intention de procéder à leur mise en valeur et à leur production et si cette intention est fondée sur :

- une évaluation raisonnable des données économiques futures associées à cette production;
- une attente raisonnable qu'il existe un marché pour la totalité ou la quasi-totalité de la production pétrolière et gazière attendue;
- des éléments probants indiquant que les installations de production, de transmission et de transport sont à la disposition ou peuvent être mises à la disposition de la société.

Lorsque les montants sont exprimés en baril d'équivalent pétrole (« bep »), les volumes de gaz naturel ont été convertis en bep selon un ratio de 6 000 pieds cubes de gaz naturel pour un baril d'équivalent pétrole. Ce ratio de conversion est fondé sur une méthode de conversion en valeur d'énergie équivalente principalement applicable à la pointe du brûleur et ne représente pas forcément une équivalence de valeur à la tête du puits. Il est à noter que les bep peuvent être trompeurs, surtout s'ils sont considérés isolément.

iii) Coûts ultérieurs

Les coûts ultérieurs sont des dépenses d'investissement engagées afin d'améliorer un actif mis en valeur et productif (comme un puits) faisable sur le plan technique et viable sur le plan commercial. Ces coûts ne sont inscrits dans les actifs mis en valeur et productifs que lorsqu'ils donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif. Toutes les autres dépenses sont passées en charges dans l'état du résultat et du résultat net à mesure qu'elles sont engagées. Ces coûts d'amélioration comprennent les dépenses d'investissement pour davantage mettre en valeur des réserves prouvées ou pour accroître la production. Les coûts liés à l'entretien de routine des actifs mis en valeur et productifs sont comptabilisés dans l'état du résultat net et du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. La valeur comptable de toute composante remplacée ou vendue est décomptabilisée.

(à suivre)

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Épuisement et amortissement

La valeur comptable nette des actifs mis en valeur et productifs est amortie pour épuisement selon la méthode des unités de production en calculant le ratio de production au cours de la période par rapport aux réserves prouvées et probables. La valeur comptable devant faire l'objet de l'épuisement comprend les coûts de mise en valeur futurs estimés nécessaires à la mise en production de réserves prouvées et probables. Les coûts de mise en valeur futurs sont estimés en tenant compte du degré de mise en valeur requis pour mettre les réserves prouvées et probables en production et sont passés en revue par des ingénieurs indépendants spécialistes des réserves au moins une fois l'an. Les terrains non mis en valeur d'une zone de mise en valeur projetée contenant des réserves prouvées pour laquelle les réserves prouvées et probables spécifiques n'ont pas encore été attribuées n'entrent pas dans le calcul de l'épuisement.

Pour ce qui est des autres immobilisations corporelles, l'amortissement est comptabilisé dans l'état du résultat net et du résultat global selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les actifs loués aux termes de contrats de location-financement sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité, à moins que la société ait la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture.

f) Goodwill

La société comptabilise un goodwill lié à des acquisitions d'entreprises lorsque le prix d'achat excède la juste valeur des actifs et des passifs nets identifiables acquis par la société. Lorsque le goodwill est négatif, il est immédiatement comptabilisé dans l'état du résultat net et du résultat global. Le solde du goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque année ou chaque fois que survient un événement susceptible d'entraîner une dépréciation. Le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté aux UGT qui devraient tirer parti financièrement du regroupement d'entreprises ayant donné lieu au goodwill. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat net et du résultat global. Les pertes de valeurs relevées dans une UGT sont d'abord portées en réduction de tout goodwill lié à cette UGT, les pertes de valeur restantes étant portées en réduction des actifs de prospection et d'évaluation ou des immobilisations corporelles résiduels dans cette UGT. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent pas faire l'objet de reprises.

g) Actifs loués

Les contrats de location aux termes desquels la société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location-financement. Au moment de sa comptabilisation initiale, l'actif loué est évalué à un montant égal à sa juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé conformément à la méthode comptable qui s'y applique.

Les paiements minimaux au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre les charges financières et l'amortissement du solde de la dette. Les charges financières doivent être affectées à chaque exercice couvert par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les autres contrats de location sont des contrats de location simple qui ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière de la société.

Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans l'état du résultat net et du résultat global selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location et ne sont pas comptabilisés comme un passif dans l'état de la situation financière de la société. Les avantages reçus au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, sur la durée du contrat de location.

(à suivre)

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

h) Rémunération fondée sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution de la rémunération fondée sur des actions relative aux instruments de capitaux propres, comme les options sur actions, les actions incitatives et les attributions d'actions soumises à des restrictions et les attributions d'actions en fonction de la performance octroyées à des salariés, est comptabilisée comme une charge liée à la rémunération fondée sur des actions, une augmentation correspondante étant comptabilisée au titre du surplus d'apport sur la période d'acquisition des droits. Un taux de renonciation est estimé à la date d'attribution et est ajusté pour tenir compte du nombre réel d'instruments de capitaux propres liés à la rémunération fondée sur des actions dont les droits ont été acquis, y compris les ajustements pour les conditions de performance. Les données utilisées dans le calcul de la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions sont estimées à la date d'attribution.

i) Actions accréditives

La société peut financer une partie de ses activités de prospection au moyen de l'émission d'actions ordinaires accréditives. Aux termes des conventions d'actions accréditives, les déductions pour les dépenses relatives aux ressources à des fins fiscales font l'objet d'un renoncement en faveur des investisseurs, conformément à la législation fiscale.

Le produit de la vente d'actions accréditives est réparti entre le placement d'actions et la vente d'avantages fiscaux. La répartition se fonde sur la différence entre la juste valeur de marché des actions existantes et le montant payé par les investisseurs pour les actions accréditives (en présumant qu'il n'y a aucune autre différence entre les titres). Un passif au titre des actions accréditives est comptabilisé pour tenir compte de cette différence. Au prorata, le passif au titre des actions accréditives antérieurement comptabilisé fait l'objet d'une reprise et un passif d'impôt différé correspondant (égal au taux d'impôt effectif de la société multiplié par l'engagement au titre des actions accréditives) est comptabilisé au moment où les dépenses admissibles sont engagées. Toute différence entre la reprise sur le passif au titre des actions accréditives et le passif d'impôt différé correspondant est comptabilisée à titre de charge d'impôt différé dans l'état du résultat net et du résultat global.

j) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. Les pertes d'exploitation futures ne font l'objet d'aucune provision.

Parmi les exemples de provisions, on retrouve le démantèlement, la mise hors service et la remise en état de sites et les pertes prévues découlant de poursuites. Une provision est constituée à l'égard des coûts estimés de ces activités, et elle est inscrite dans la catégorie d'actifs pertinente ou passée en charges dans l'état du résultat net et du résultat global.

Obligations de démantèlement

Les obligations de démantèlement (également appelées obligations liées à la mise hors service d'immobilisations) sont évaluées à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la direction à l'égard des dépenses nécessaires pour régler l'obligation actuelle à la date de l'état de la situation financière. Après l'évaluation initiale, l'obligation est ajustée à la fin de chaque période de clôture pour tenir compte de l'écoulement du temps et des variations des flux de trésorerie futurs estimés découlant de l'obligation. L'augmentation de la provision en raison de l'écoulement du temps, soit la désactualisation, est comptabilisée dans l'état du résultat net et du résultat global à titre de charges financières tandis que les augmentations ou les diminutions découlant des variations des flux de trésorerie futurs estimés sont inscrites à l'actif. Les coûts réels engagés dans le cadre du règlement des obligations de démantèlement sont imputés à la provision jusqu'à concurrence du montant de la provision qui a été constituée.

(à suivre)

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

k) Produits

Les produits tirés de la vente de pétrole et de gaz naturel sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété du produit sont transférés à l'acheteur, ce qui coïncide habituellement avec le transfert du titre de propriété au tiers et, en général, au moment de l'introduction du produit dans le pipeline ou l'installation d'un tiers. Les produits sont évalués, après déduction des remises, des droits de douane et des redevances. Pour ce qui est des redevances, l'entité agit en qualité d'agent de perception pour le compte de tiers.

Les droits et tarifs facturés aux autres entités pour l'utilisation des pipelines et installations appartenant à la société sont comptabilisés dans les produits à mesure qu'ils sont gagnés en vertu des conditions des contrats de service ou des conventions de droits et tarifs.

Les produits tirés des redevances sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés conformément aux dispositions des conventions de redevances dérogatoires.

l) Produits financiers et charges financières

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur la dette bancaire, la désactualisation des obligations de démantèlement et les pertes de valeur comptabilisées sur des actifs financiers.

Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans l'état du résultat net et du résultat global, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

m) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Elle est comptabilisée dans l'état du résultat net et du résultat global, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, comme les coûts d'émission d'actions, auquel cas elle est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéficiaire imposable d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable, qui tient compte des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par une même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, ou bien de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou bien de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels elle pourra imputer la différence temporelle. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

n) Résultat par action

Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice net ou la perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action se calcule en ajustant le bénéfice net ou la perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets des instruments dilutifs comme les options, les actions incitatives, les attributions soumises à des restrictions et les attributions en fonction de la performance octroyées aux salariés.

(à suivre)

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

o) Prises de position comptables futures

Les normes comptables et les modifications qui suivent, publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), prendront effet entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2018 : l'IFRS 11 (modifications de *Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes*), l'IAS 16 et l'IAS 38 (modifications de *Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables*), l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, l'IFRS 16, *Contrats de location* et l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Ces normes comptables et modifications ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la société, bien que celle-ci n'ait pas terminé son évaluation.

4. Détermination de la juste valeur

Plusieurs des méthodes comptables et informations à fournir de la société exigent la détermination de la juste valeur, tant pour ce qui est des actifs et passifs financiers que des actifs et passifs non financiers. La juste valeur a été déterminée aux fins d'évaluation ou des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après. S'il y a lieu, des informations supplémentaires concernant les hypothèses posées dans la détermination de la juste valeur sont fournies dans les notes portant sur l'actif ou le passif concerné.

La société classe la juste valeur des instruments financiers selon la hiérarchie suivante, qui tient compte de la quantité de données observables utilisées pour évaluer les instruments :

- Niveau 1 : Valeurs établies en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs qui sont accessibles à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : Valeurs établies en fonction du cours sur des marchés qui ne sont pas actifs ou de variables de modèles qui sont observables directement ou indirectement pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif.
- Niveau 3 : Valeurs établies en fonction du cours ou de techniques d'évaluation qui exigent des données à la fois non observables et significatives pour l'évaluation générale de la juste valeur.

Actifs de prospection et d'évaluation et immobilisations corporelles

La juste valeur des actifs de prospection et d'évaluation et des immobilisations corporelles comptabilisée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée selon la valeur de marché. La valeur de marché des actifs de prospection et d'évaluation et des immobilisations corporelles est le montant estimé pour lequel les actifs de prospection et d'évaluation et les immobilisations corporelles pourraient être échangés à la date d'acquisition entre un acheteur consentant et un vendeur consentant dans des conditions de concurrence normale où chacune des parties agit en connaissance de cause et en toute liberté. La valeur de marché des biens pétroliers et gaziers faisant partie des actifs de prospection et d'évaluation et des immobilisations corporelles est évaluée par référence aux flux de trésorerie actualisés attendus de la production de pétrole et de gaz naturel, selon des rapports indépendants et internes sur les réserves. Le taux d'actualisation ajusté en fonction du risque est propre à l'actif et établi en fonction de la conjoncture générale du marché.

Trésorerie et équivalents de trésorerie, découverts bancaires, clients et autres débiteurs, fournisseurs et autres créditeurs, dividendes à payer et dette bancaire

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des découverts bancaires, des clients et autres débiteurs, des fournisseurs et autres créditeurs, des dividendes à payer et de la dette bancaire est déterminée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt du marché à la date de clôture. Aux 31 décembre 2015 et 2014, la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des clients et autres débiteurs, des fournisseurs et autres créditeurs et des dividendes à payer se rapprochait de leur valeur comptable du fait de leur échéance à court terme. La juste valeur de la dette bancaire se rapproche de sa valeur comptable du fait qu'elle porte intérêt à un taux variable et que la marge imputée par les prêteurs témoigne des écarts de crédit actuels.

(à suivre)

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Dérivés

La juste valeur des contrats à terme de gré à gré et des contrats de swap est établie en actualisant, à la date de l'état de la situation financière, l'écart entre les prix contractuels et les courbes des cours à terme publiées, à partir des volumes de pétrole et de gaz naturel résiduels faisant l'objet de contrats et d'un taux d'intérêt sans risque. La juste valeur des tunnels à prime zéro est fondée sur des modèles d'évaluation des options s'appuyant sur des informations publiées en matière de volatilité, de prix et de taux d'intérêt. La société classe ses dérivés financiers au niveau 2. Les valeurs de niveau 2 sont établies en fonction du cours sur des marchés qui ne sont pas actifs ou de variables de modèles qui sont observables directement ou indirectement pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif.

Rémunération fondée sur des actions

La juste valeur des options sur actions consenties à des salariés est évaluée au moyen du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. Les données d'évaluation comprennent le cours des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'option, la volatilité attendue, la durée de vie moyenne pondérée attendue des instruments (fondée sur l'expérience historique et le comportement général des détenteurs des options), les dividendes attendus, le taux de renonciation et le taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État). Les actions incitatives, les attributions d'actions soumises à des restrictions et les attributions d'actions en fonction de la performance sont évaluées à la juste valeur au moyen du cours de l'action à la date d'évaluation, un taux de renonciation étant appliqué.

5. Gestion des risques financiers

a) Aperçu

Les activités de la société exposent celle-ci à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, qui découlent de ses activités de prospection, de mise en valeur, de production et de financement.

La présente note contient des renseignements sur l'exposition de la société à chacun des risques énumérés ci-dessus, sur ses objectifs, ses politiques et ses procédures d'évaluation et de gestion des risques et sur la gestion de son capital. D'autres informations quantitatives sont fournies tout au long des présents états financiers.

Le conseil d'administration surveille l'établissement et l'exécution par la direction du cadre de gestion des risques de la société. La direction a instauré des politiques de gestion des risques et surveille la conformité à ces politiques. Les politiques de gestion des risques de la société sont établies de manière à permettre la détection et l'analyse des risques auxquels la société doit faire face, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et de la conjoncture de marché.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la société subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des clients et autres débiteurs correspond au risque de crédit maximal auquel cette dernière est exposée.

En ce qui concerne les clients et autres débiteurs, l'exposition de la société au risque de crédit dépend principalement des caractéristiques propres à chaque client.

Les créances à recevoir d'entreprises de commercialisation de pétrole et de gaz naturel sont recouvrées le 25^e jour du mois suivant la production. Pour atténuer le risque de crédit associé à ces soldes, la société a comme politique d'établir des relations avec des négociants solvables et de soigneusement évaluer le montant de crédit octroyé à ces parties.

(à suivre)

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les créances à recevoir de coentrepreneurs sont habituellement recouvrées de un mois à trois mois suivant le moment où la facture de la coentreprise a été remise au coentrepreneur. La société s'efforce d'atténuer le risque lié aux créances des coentreprises en obtenant l'approbation du coentrepreneur à l'égard des dépenses d'investissement avant que celles-ci ne soient engagées. Cependant, les créances sont à recevoir d'entreprises du secteur pétrolier et gazier, et le recouvrement des soldes impayés est tributaire de facteurs propres au secteur comme les fluctuations des prix des marchandises, les hausses de coûts et le risque lié aux forages infructueux. Il existe d'autres risques inhérents aux coentrepreneurs puisque des différends surviennent occasionnellement, ce qui accroît la possibilité que les créances ne soient pas recouvrées.

D'ordinaire, la société n'obtient pas de garantie de la part des négociants de pétrole et de gaz naturel ou des coentrepreneurs; cependant, elle peut retenir la production d'entreprises de commercialisation des coentrepreneurs en cas de défaut de paiement et exiger des paiements anticipés (appels de fonds) pour des dépenses importantes.

La société ne prévoit aucun défaut de paiement, car elle fait affaire avec des clients solvables, et la direction ne s'attend à subir aucune perte qui pourrait survenir d'un défaut d'exécution de la part de ces clients. Par conséquent, aucune provision pour créances douteuses n'a été constituée aux 31 décembre 2015 et 2014.

L'exposition maximale au risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs à la date de clôture répartie par type de client s'établissait comme suit :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Entreprises de commercialisation de pétrole et de gaz naturel	22 528 \$	13 994 \$
Coentrepreneurs	3 787	5 328
Autres parties	1 607	33
Banque ¹⁾	2 105	3 315
Total des clients et autres débiteurs	30 027 \$	22 670 \$

¹⁾ Le poste « Banque » se compose des règlements de contrats dérivés sur marchandises à recevoir de certains membres du consortium bancaire de la société.

Le classement chronologique des clients et autres débiteurs se présentait comme suit :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
En règle (moins de 90 jours)	29 935 \$	22 670 \$
En souffrance (plus de 90 jours)	92	-
Total	30 027 \$	22 670 \$

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. Les passifs financiers à l'état de la situation financière se composent des fournisseurs et autres créditeurs, des dividendes à payer et de la dette bancaire. Les fournisseurs et autres créditeurs et les dividendes à payer sont considérés comme venant à échéance à moins de un an. La note 20 présente les modalités de la dette bancaire. La société prévoit qu'elle continuera de disposer de liquidités suffisantes pour honorer ses obligations financières. La société n'est pas en défaut de paiement à l'égard de ses obligations financières.

d) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché découlant des cours des monnaies étrangères, des prix des marchandises et des taux d'intérêt influent sur le résultat net, sur les flux de trésorerie futurs, sur la valeur des instruments financiers ou sur la juste valeur des actifs et des passifs de la société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir l'exposition au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables.

Bien que la société ne vende habituellement aucune monnaie étrangère et qu'elle n'en négocie aucune, le dollar américain influe sur les prix du pétrole et du gaz naturel vendus au Canada. En outre, les fluctuations des cours de change pourraient modifier la juste valeur et les flux de trésorerie des contrats dérivés. Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, la société n'a conclu aucun contrat dérivé de change.

(à suivre)

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les prix des marchandises pour le pétrole brut, les liquides de gaz naturel et le gaz naturel sont également influencés par les événements politiques, les conditions météorologiques et les variations de l'offre et de la demande. La société peut conclure des contrats dérivés sur marchandises qui procurent une protection contre le risque de baisse des prix afin d'assurer une certaine stabilité des flux de trésorerie pour les dépenses d'investissement et à des fins de planification. Les activités de gestion du risque de la société sont menées conformément à ses politiques en matière de gestion du risque approuvées par le conseil d'administration.

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que les flux de trésorerie futurs fluctuent par suite des variations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt de la société découle de sa facilité de crédit à taux variable. Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, la société n'a conclu aucun contrat dérivé sur taux d'intérêt. Tous les autres facteurs demeurant constants par ailleurs, une augmentation ou une diminution de 1 % des taux d'intérêt du marché pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015 aurait réduit ou haussé les capitaux propres et le bénéfice net de 2,3 million de dollars.

e) Gestion du capital

La société a pour politique de maintenir une assise financière solide de façon à conserver une marge de manœuvre financière et à soutenir l'expansion future de ses activités. La société gère la structure de son capital et procède à des ajustements à la lumière de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque de la société. Pour maintenir la structure du capital, il arrive à la société d'émettre de temps à autre des actions et de réviser ses dépenses d'investissement dans le but de gérer les niveaux d'endettement actuels et prévus. La société estime que sa structure du capital se compose du fonds de roulement, de la dette bancaire et des capitaux propres.

De la même façon qu'au cours de l'exercice précédent, la société surveille sa dette nette afin d'optimiser son capital et l'efficacité de l'exploitation. La dette nette correspond aux actifs courants (compte non tenu des actifs financiers dérivés) diminués i) des passifs courants (compte non tenu des passifs financiers dérivés); ii) de la dette bancaire; iii) des avantages non courants différés au titre de la location. En situation de dette nette, la société surveille les niveaux d'endettement au moyen du ratio de la dette nette aux fonds provenant des activités d'exploitation annualisés. La société définit les fonds provenant des activités d'exploitation comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et le règlement des obligations de démantèlement.

6. Acquisition d'actifs dans le sud-est de la Saskatchewan et le Manitoba

Le 15 juin 2015, la société a procédé à la clôture de l'acquisition de divers biens et intérêts directs dans la principale zone d'exploitation de la société au sud-est de la Saskatchewan (l'« acquisition de juin »). La contrepartie en trésorerie payée s'est élevée à 428,4 millions de dollars, déduction faite d'un montant de 2,5 millions de dollars au titre du fonds de roulement, compris dans le prix d'achat.

La société est d'avis que la nature et les caractéristiques de l'acquisition de juin sont complémentaires aux activités liées au pétrole léger, sur lesquelles TORC se concentre.

Des coûts de transaction de 4,1 millions de dollars engagés par la société relativement à l'acquisition de juin ont été passés en charges.

L'acquisition de juin a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation ont été pris en compte dans les résultats financiers et résultats d'exploitation de la société à compter de la date de la clôture de l'acquisition.

Contrepartie payée	430 925 \$
Actifs nets acquis, à la juste valeur estimée	
Immobilisations corporelles	461 760 \$
Fonds de roulement	2 457
Obligations de démantèlement	(33 292)
	430 925 \$

Les montants ci-dessus sont des estimations qui ont été réalisées par la direction au moment de la préparation des présents états financiers et ils reposent sur l'information disponible à ce moment. Des modifications pourraient être apportées à ces montants lorsque les valeurs utilisées pour les estimations seront établies de façon définitive.

La juste valeur des immobilisations corporelles a été déterminée en fonction d'un rapport sur les réserves. La juste valeur des obligations de démantèlement a été initialement estimée selon un taux ajusté en fonction de la qualité du crédit de 7 %.

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'état du résultat net et du résultat global comprend les montants suivants liés à l'acquisition de juin pour la période allant de la date de clôture, le 15 juin 2015, au 31 décembre 2015 :

Ventes de pétrole et de gaz naturel	56 028 \$
Bénéfice net et résultat global	16 808 \$

Si l'acquisition de juin avait eu lieu le 1^{er} janvier 2015, les chiffres pro forma de la société au titre des ventes de pétrole et de gaz naturel ainsi que de la perte nette et du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 auraient été les suivants :

	TORC, montants présentés dans l'état du résultat net et du résultat global	Acquisition de juin (du 1 ^{er} janvier 2015 à la date de clôture)	Chiffres pro forma (non audité)
Ventes de pétrole et de gaz naturel	262 588 \$	40 830 \$	303 418 \$
Perte nette et résultat global	(172 655) \$	12 249 \$	(160 406) \$

7. Acquisition d'actifs dans le sud-est de la Saskatchewan

En février 2015, la société a procédé à la clôture de l'acquisition de divers biens et intérêts directs dans la principale zone d'exploitation de la société au sud-est de la Saskatchewan (l'« acquisition de février »). La contrepartie payée s'est élevée à 146,7 millions de dollars, ce qui inclut l'émission de 16 000 000 d'actions ordinaires évaluées à 9,17 \$ l'action, soit le cours de l'action de TORC le 25 février 2015 (date de clôture de l'acquisition de février).

La société est d'avis que la nature et les caractéristiques de l'acquisition de février sont complémentaires aux activités liées au pétrole léger, sur lesquelles TORC se concentre.

Des coûts de transaction de 0,7 million de dollars engagés par la société relativement à l'acquisition de février ont été passés en charges.

L'acquisition de février a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation ont été pris en compte dans les résultats financiers et résultats d'exploitation de la société à compter de la date de la clôture de l'acquisition.

Contrepartie payée	
16 000 000 d'actions ordinaires émises	146 720 \$
Actifs nets acquis, à la juste valeur estimée	
Immobilisations corporelles	196 673 \$
Passif d'impôt différé	(40 626)
Obligations de démantèlement	(9 327)
	146 720 \$

Les montants ci-dessus sont des estimations qui ont été réalisées par la direction au moment de la préparation des présents états financiers et ils reposent sur l'information disponible à ce moment. Des modifications pourraient être apportées à ces montants lorsque les valeurs utilisées pour les estimations seront établies de façon définitive.

La juste valeur des immobilisations corporelles a été déterminée en fonction d'un rapport sur les réserves. La juste valeur des obligations de démantèlement a été initialement estimée selon un taux ajusté en fonction de la qualité du crédit de 7 %.

L'état du résultat net et du résultat global comprend les montants suivants liés à l'acquisition de février pour la période allant de la date de clôture, le 25 février 2015, au 31 décembre 2015 :

Ventes de pétrole et de gaz naturel	21 553 \$
Résultat net et résultat global	6 466 \$

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Si l'acquisition de février avait eu lieu le 1^{er} janvier 2015, les chiffres pro forma de la société au titre des ventes de pétrole et de gaz naturel ainsi que de la perte nette et du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 auraient été les suivants :

montants présentés dans l'état du résultat net et du résultat global	TORC, montants présentés dans l'état du résultat net et du résultat global	Acquisition de février (du 1 ^{er} janvier 2015 à la date de clôture)	Chiffres pro forma (non audité)
Ventes de pétrole et de gaz naturel	262 588 \$	3 836 \$	266 424 \$
Perte nette et résultat global	(172 655) \$	1 151 \$	(171 504) \$

Au cours du trimestre clos le 31 décembre 2015, la société a payé une contrepartie en trésorerie additionnelle de 7,2 millions de dollars en vue d'acquérir divers intérêts directs supplémentaires en complément des biens visés par l'acquisition de février.

8. Acquisition de Cardium et d'un actif dans le sud-est de la Saskatchewan

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la société a fait l'acquisition de divers biens et intérêts directs dans ses principales zones de Cardium et du sud-est de la Saskatchewan (conjointement les « acquisitions d'actifs »).

La société est d'avis que la nature et les caractéristiques des acquisitions d'actifs sont complémentaires de la stratégie axée sur le pétrole léger de TORC.

Des coûts de transaction de 0,1 million de dollars engagés par la société relativement aux acquisitions d'actifs ont été passés en charges.

Les acquisitions d'actifs ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation ont été pris en compte dans les résultats financiers et d'exploitation de la société à compter de la date respective de la conclusion des acquisitions.

Contrepartie payée	137 151 \$
Actifs nets acquis, à la juste valeur estimée	
Immobilisations corporelles	145 080 \$
Obligations de démantèlement	(7 929)
	137 151 \$

Les montants ci-dessus sont des estimations qui ont été réalisées par la direction au moment de la préparation des présents états financiers et ils reposent sur l'information disponible à ce moment. Des modifications pourraient être apportées à ces montants lorsque les valeurs utilisées pour les estimations seront établies de façon définitive.

La juste valeur des immobilisations corporelles a été déterminée en fonction d'un rapport sur les réserves indépendant, les données sur les terrains et les données sismiques qui ont été incluses sur la base de la valeur de marché estimée ayant également été prises en compte.

L'état du résultat net et du résultat global comprend les montants suivants liés aux acquisitions d'actifs pour la période allant de leur date de conclusion respective au 31 décembre 2014 :

	Exercice clos le 31 décembre 2014
Ventes de pétrole et de gaz naturel	26 347 \$
Résultat net et résultat global	7 904 \$

Si les acquisitions d'actifs avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2014, les résultats pro forma de la société liés aux ventes de pétrole et de gaz naturel ainsi qu'au résultat net et au résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 auraient été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2014	TORC, montants présentés dans l'état du résultat net et du résultat global	Acquisitions d'actifs (du 1 ^{er} janvier 2014 aux dates de clôture)	Données pro forma (non audité)
Ventes de pétrole et de gaz naturel	321 329 \$	24 557 \$	345 886 \$
Résultat net et résultat global	6 258 \$	7 367 \$	13 625 \$

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9. Rémunération des principaux dirigeants

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Rémunération et avantages du personnel à court terme	4 567 \$	4 383 \$
Rémunération fondée sur des actions	7 284	10 804
	11 851 \$	15 187 \$
Partie capitalisée de la rémunération totale	(5 805)	(7 466)
	6 046 \$	7 721 \$

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et les dirigeants de la société.

Les avantages du personnel à court terme et la rémunération fondée sur des actions comprennent la partie capitalisée et la partie non capitalisée de ces dépenses. La rémunération fondée sur des actions reflète les montants amortis au cours des périodes respectives.

10. Charges financières

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Charge d'intérêts et charges financières	8 403 \$	6 211 \$
Charge de désactualisation des obligations de démantèlement	3 829	2 819
	12 232 \$	9 030 \$

11. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement est composée des éléments suivants :

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Source (utilisation) de trésorerie		
Clients et autres débiteurs	(7 357) \$	11 748 \$
Acomptes et charges payées d'avance	(441)	(60)
Fournisseurs et autres créditeurs	7 258	(20 752)
Avantages différés au titre de la location	(178)	(176)
Éléments hors trésorerie du fonds de roulement acquis	2 457	-
	1 739 \$	(9 240) \$
Éléments liés aux activités d'exploitation	9 639 \$	10 752 \$
Éléments liés aux activités d'investissement	(7 900)	(19 992)
	1 739 \$	(9 240) \$

Le tableau suivant présente les intérêts et l'impôt payés :

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Intérêts payés	7 321 \$	5 715 \$
Impôt payé	-	-
	7 321 \$	5 715 \$

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. Actifs de prospection et d'évaluation

Solde au 31 décembre 2013	129 093 \$
Acquisitions de biens	707
Sorties de biens	(100)
Dépenses d'investissement	308
Dépréciation	(72 567)
Montant transféré aux immobilisations corporelles	(2 845)
Solde au 31 décembre 2014	54 596 \$
Sorties de biens	(443)
Dépenses d'investissement	56
Dépréciation	(54 209)
Solde au 31 décembre 2015	-

Les actifs de prospection et d'évaluation sont constitués des projets de prospection de la société, y compris les terrains non mis en valeur et les dépenses de prospection, qui sont en attente de la détermination de l'existence de réserves prouvées. L'acquisition de biens et les dépenses d'investissement représentent la part des coûts engagés par la société dans les actifs de prospection et d'évaluation au cours de la période.

Dépréciation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a comptabilisé une perte de valeur de 54,2 millions de dollars (72,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2014) au titre des actifs de prospection et d'évaluation liés à certains projets dans le sud de l'Alberta dont la valeur comptable est, selon les estimations, supérieure à la valeur recouvrable. La société a déterminé qu'il y avait des indicateurs de perte de valeur à l'égard de ces actifs de prospection et d'évaluation, en fonction de la baisse soutenue des prix du pétrole brut, de l'échéance à venir des baux fonciers et des réattributions à moyen terme des dépenses d'investissement futures. Par conséquent, la société a déprécié ces actifs de prospection et d'évaluation composés essentiellement de coûts historiques d'acquisition de terrains.

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. Immobilisations corporelles

Coût	
Solde au 31 décembre 2013	1 116 245 \$
Acquisitions de biens	144 797
Sorties de biens	(760)
Dépenses d'investissement	152 207
Variation des obligations de démantèlement	2 224
Montant transféré des actifs de prospection et d'évaluation	2 845
Solde au 31 décembre 2014	1 417 558 \$
Acquisitions de biens	724 159
Sorties de biens	(58 624)
Dépenses d'investissement	113 551
Variation des obligations de démantèlement	112 790
Solde au 31 décembre 2015	2 309 434 \$
Cumul de l'épuisement et des amortissements	
Solde au 31 décembre 2013	80 253 \$
Épuisement et amortissement de l'exercice	114 360
Solde au 31 décembre 2014	194 613 \$
Épuisement et amortissement de l'exercice	150 314
Cumul de l'épuisement aux termes d'un swap d'actifs	(8 238)
Dépréciation	114 000
Solde au 31 décembre 2015	450 689 \$
Montant net	
Au 31 décembre 2014	1 222 945 \$
Au 31 décembre 2015	1 858 745 \$

Le montant net des immobilisations corporelles au 31 décembre 2015 comprend du matériel de bureau d'une valeur de 0,4 million de dollars, déduction faite de l'amortissement cumulé de 0,5 million de dollars (0,3 million de dollars au 31 décembre 2014, déduction faite de l'amortissement cumulé de 0,4 million de dollars).

Au 31 décembre 2015, des immobilisations corporelles de la société de 185,1 millions de dollars étaient exclues de l'épuisement à cette date, et elles étaient en grande partie liées à des terrains non mis en valeur (104,2 millions de dollars au 31 décembre 2014). Des frais de mise en valeur estimatifs futurs de 529,6 millions de dollars ont été pris en compte dans le calcul de l'épuisement (406,4 millions de dollars au 31 décembre 2014).

Le 31 mars 2015, la société a conclu le swap de certains biens liés au pétrole et au gaz naturel situés dans le sud-est de la Saskatchewan (le « swap d'actifs »). Dans le cadre du swap d'actifs, la société a cédé des biens d'une valeur comptable de 50,2 millions de dollars et obtenu des biens d'une juste valeur équivalente et, par conséquent, aucun profit ni aucune perte n'a été comptabilisé. La juste valeur a été établie en fonction des biens cédés.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a inscrit à l'actif des charges générales et administratives de 6,2 millions de dollars et des charges au titre de la rémunération fondée sur des actions de 7,9 millions de dollars, qui sont directement attribuables aux activités d'acquisition et de prospection de la société (6,4 millions de dollars et 10,4 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, respectivement).

(à suivre)

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Dépréciation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a comptabilisé une perte de valeur de 114,0 millions de dollars au titre des immobilisations corporelles (« immobilisations corporelles dépréciées ») dont les valeurs comptables excèdent les montants recouvrables, essentiellement en raison de la baisse des prix du pétrole brut. La société a établi qu'il y avait des indicateurs de perte de valeur à l'égard de ces immobilisations corporelles en fonction de la baisse soutenue des prix du pétrole brut, de l'échéance à venir des baux fonciers et des réattributions à moyen terme des dépenses d'investissement futures. La perte de valeur est constituée d'une perte de 62,0 millions de dollars liée aux actifs de l'UGT Cardium, d'une perte de 45,0 millions de dollars liée aux actifs de l'UGT du sud de l'Alberta et d'une perte de 7,0 millions de dollars liée à l'UGT du sud-est de la Saskatchewan. Le montant recouvrable d'une UGT, établi au moyen de la valeur d'utilité, correspond au montant le plus élevé entre i) sa valeur d'utilité et ii) sa juste valeur moins les coûts de vente. Les montants recouvrables pour les immobilisations corporelles dépréciées se sont établis à 426,0 millions de dollars pour l'UGT Cardium, à 41,0 millions de dollars pour l'UGT du sud de l'Alberta et à 1,1 milliard de dollars pour l'UGT du sud-est de la Saskatchewan, rendant compte de la valeur actualisée avant impôt de 10-12 % des flux de trésorerie futurs établie selon les réserves prouvées et probables et les valeurs des terrains non mis en valeur.

Pour calculer les flux de trésorerie futurs, la société a utilisé les prévisions de prix de référence suivantes émanant de ses évaluateurs de réserves indépendants :

Exercice	Pétrole brut léger et non sulfuré canadien (\$/b)	Western Canadian Select (WCS) (\$/b)	Prix AECO – C en Alberta (\$/Mbtu)	Pentanes Plus d'Edmonton (\$/b)	Butane d'Edmonton (\$/b)	Propane d'Edmonton (\$/b)	Cours de change (\$ US/\$ CA)
2016	55,20	45,26	2,25	59,10	39,09	9,09	0,75
2017	69,00	57,96	2,95	73,88	51,43	13,64	0,80
2018	78,43	65,88	3,42	83,98	58,46	25,84	0,83
2019	89,41	75,11	3,91	95,73	66,64	35,35	0,85
2020	91,71	77,03	4,20	98,19	68,35	42,30	0,85
2021	93,08	78,19	4,28	99,66	69,38	42,94	0,85
2022	94,48	79,36	4,35	101,16	70,42	43,58	0,85
2023	95,90	80,55	4,43	102,68	71,48	44,24	0,85
2024	97,34	81,76	4,51	104,22	72,55	44,90	0,85
2025	98,80	82,99	4,59	105,78	73,64	45,57	0,85
2026	100,28	84,23	4,67	107,37	74,74	46,26	0,85

14. Obligations de démantèlement

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	105 670 \$	93 045 \$
Obligations contractées	3 979	2 224
Obligations acquises	42 619	7 929
Obligations réglées	(205)	(347)
Modification du taux d'actualisation, aux termes des acquisitions d'actifs	87 574	-
Changement d'estimations	21 237	-
Charge de désactualisation	3 829	2 819
Solde à la clôture de l'exercice	264 703 \$	105 670 \$

Les obligations de démantèlement totales futures sont fondées sur la participation nette de la société dans les puits et installations, sur les coûts estimés relatifs à la remise en état et à l'abandon des puits et des installations et sur le calendrier estimé des coûts qui seront engagés au cours de périodes futures. La société a estimé un passif futur total non actualisé de 280,1 millions de dollars au 31 décembre 2015 (131,4 millions de dollars au 31 décembre 2014) devant être engagés en moyenne dans 25 ans.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 2,15 % et un taux d'inflation de 1,8 % pour calculer la valeur actualisée nette des obligations de démantèlement, contre un taux d'intérêt sans risque de 2,85 % et un taux d'inflation de 1,8 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, ce qui a donné lieu à un changement d'estimation de 21,2 millions de dollars. Les coûts réels pourraient différer des coûts estimés en raison des modifications aux lois et aux règlements, du calendrier des coûts, des changements technologiques et des changements dans les conditions du marché.

(à suivre)

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les obligations de démantèlement acquises dans le cadre des acquisitions de février et de juin, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ont initialement été comptabilisées au moyen d'un taux d'intérêt lié à la juste valeur de 7 %. Ces obligations ont par la suite été recalculées au moyen de taux d'intérêt sans risque de 2,0 % et de 2,3 %, respectivement, donnant lieu à une variation combinée de 87,6 millions de dollars.

15. Impôt

Charge d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat combinée inscrite à l'état du résultat net et du résultat global tient compte d'un taux d'impôt effectif qui diffère du taux d'impôt prévu par la loi attendu. Le tableau qui suit présente les raisons derrière cet écart :

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	(227 702) \$	13 200 \$
Taux d'impôt prévu par la loi	26,3 %	25,6 %
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat prévu(e)	(59 992)	3 376
Ajouter (déduire)		
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions non déductible	2 340	2 672
Passif au titre des actions accréditives	881	672
Épuisement permanent	428	264
Ajustements des taux	2 236	145
Autres	(940)	(187)
Charge d'impôt différé	(55 047) \$	6 942 \$

En raison de l'augmentation des taux d'impôt des sociétés en Alberta, passé de 10 % à 12 % le 1^{er} juillet 2015, le taux d'impôt des sociétés prévu par la loi a augmenté en 2015, de sorte que le taux d'impôt combiné fédéral et provincial est passé de 25,6 % en 2014 à 26,3 % en 2015.

(à suivre)

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Passif d'impôt différé

Le tableau suivant présente l'évolution du passif (de l'actif) d'impôt différé :

	Au 31 décembre 2013	Comptabilisa- tion dans le résultat net	Comptabilisa- tion dans les capitaux propres	Acquisition d'actif (note 8)	Prime sur les actions accréditatives	Au 31 décembre 2014
Actifs de prospection et d'évaluation et immobilisations corporelles	80 494 \$	7 226 \$	-	2 028 \$	1 563 \$	91 311 \$
Obligations de démantèlement	(23 554)	(1 448)	-	(2 028)	-	(27 030)
Reports en avant de pertes	(44 316)	(7 606)	-	-	-	(51 922)
Instruments financiers dérivés	(56)	6 348	-	-	-	6 292
Avantages différés au titre de la location	(116)	44	-	-	-	(72)
Coûts d'émission d'actions	(7 052)	2 378	(277)	-	-	(4 951)
	5 400 \$	6 942 \$	(277) \$	- \$	1 563 \$	13 628 \$

	Au 31 décembre 2014	Comptabilisa- tion dans le résultat net	Comptabilisa- tion dans les capitaux propres	Acquisition d'actif (note 7)	Prime sur les actions accréditatives	Au 31 décembre 2015
Actifs de prospection et d'évaluation et immobilisations corporelles	91 311 \$	12 735 \$	-	43 012 \$	1 925 \$	148 983 \$
Obligations de démantèlement	(27 030)	(41 960)	-	(2 386)	-	(71 376)
Reports en avant de pertes	(51 922)	(21 423)	-	-	-	(73 345)
Instruments financiers dérivés	6 292	(6 292)	-	-	-	-
Avantages différés au titre de la location	(72)	44	-	-	-	(28)
Coûts d'émission d'actions	(4 951)	1 849	(3 917)	-	-	(7 019)
	13 628 \$	(55 047) \$	(3 917) \$	40 626 \$	1 925 \$	(2 785) \$

Au 31 décembre 2015, la société avait des déductions fiscales d'environ 1,6 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars en 2014) pouvant servir à réduire son bénéfice imposable futur.

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
FEC	67 263 \$	73 187 \$
FAC	154 843	170 202
FBCPG	768 176	505 353
FNACC	278 299	139 688
Coûts d'émission d'actions	25 996	19 356
Reports en avant de pertes (expiration entre 2026 et 2033)	271 650	202 990
	1 566 227 \$	1 110 776 \$

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. Capital social

La société compte un investisseur notable, l'Office d'investissement du RPC (« OIRPC »). L'OIRPC a le droit de participer aux placements futurs de titres de la société, que ce soit par voie d'appel public à l'épargne ou par voie de placement privé, tant et aussi longtemps qu'il détient plus de 10 % des actions ordinaires en circulation de la société. Cela s'applique à tout placement d'actions ordinaires et de titres convertibles ou échangeables en actions ordinaires, jusqu'à concurrence du pourcentage de titres de participation détenu immédiatement avant ledit placement dans le cas d'un appel public à l'épargne ou d'un placement privé auprès de cinq investisseurs ou plus, afin de conserver le pourcentage de titres de participation dans la société, et peut s'étendre à la totalité du placement dans le cas d'un placement privé auprès de moins de cinq investisseurs.

Capital social - autorisé

Au 31 décembre 2015, la société était autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote de catégorie A, un nombre illimité d'actions ordinaires sans droit de vote de catégorie B et un nombre illimité d'actions privilégiées. La société n'a émis aucune action ordinaire sans droit de vote de catégorie B ni aucune action privilégiée.

Capital social - émis

Dans le cadre de l'acquisition de juin décrite à la note 6, TORC a réalisé un placement de titres de capitaux propres auprès de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« OIRPC ») pour un produit brut de 150,0 millions de dollars par voie d'un placement privé de 14,85 millions d'actions ordinaires. TORC a également conclu une entente dans le cadre d'un prospectus par voie d'un placement de prise ferme, visant 28,52 millions d'actions ordinaires pour un produit brut de 288,0 millions de dollars. Le produit brut combiné de ces placements se chiffre à 438,0 millions de dollars.

En février 2015, la société a procédé à la clôture de l'acquisition de divers biens et intérêts directs dans la principale zone d'exploitation de la société au sud-est de la Saskatchewan (l'« acquisition de février ») décrite à la note 7. La contrepartie payée s'est élevée à 146,7 millions de dollars, ce qui inclut l'émission de 16 000 000 d'actions ordinaires évaluées à 9,17 \$ l'action, soit le cours de l'action de TORC le 25 février 2015 (date de clôture de l'acquisition de février).

Le 29 octobre 2014, la société a réalisé un financement par capitaux propres aux termes duquel elle a émis 1 441 900 actions ordinaires en tant qu'actions accréditatives au prix moyen pondéré de 13,67 \$ chacune, pour un produit brut de 19,7 millions de dollars, avant les coûts d'émission d'actions. Au 31 décembre 2015, la société avait engagé les dépenses liées à des ressources nécessaires et n'avait plus aucune obligation aux termes de ce financement.

Bons de souscription

Le 17 décembre 2010, la société a conclu un placement privé en faveur d'initiés et de fournisseurs de services dans le cadre duquel 5 millions d'unités (les « unités ») ont été émises au prix de 4,00 \$ l'unité pour un produit brut de 20,0 millions de dollars. Chaque unité était composée de 0,52 action ordinaire, de 0,17 action ordinaire émise en tant qu'action accréditative et de 0,7 bon de souscription d'actions ordinaires (les « bons de souscription »). Chaque bon de souscription conférait à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire à un prix de 7,18 \$, sous réserve des conditions suivantes :

- un tiers des bons de souscription peut être exercé si le cours de l'action de la société (le « cours de l'action ») dépasse 11,49 \$;
- un tiers des bons de souscription peut être exercé si le cours de l'action de la société dépasse 14,37 \$;
- un tiers des bons de souscription peut être exercé si le cours de l'action de la société dépasse 17,24 \$;
- le cours de l'action est défini comme le prix moyen pondéré par action pour une période de 20 jours de bourse consécutifs se terminant immédiatement avant cette date à la Bourse de Toronto à la cote de laquelle les actions de la société sont inscrites.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, 1 134 244 bons de souscription ont été exercés pour un produit en trésorerie total de 8,1 millions de dollars. Au 31 décembre 2014, 2,3 millions de bons de souscription étaient en circulation et, de ce nombre, 1,2 million de bons de souscription étaient exerçables. Les bons de souscription viennent à échéance le 16 décembre 2015, soit cinq ans après la date d'attribution. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, 4 640 bons de souscription ont été exercés pour un produit total en trésorerie de 0,03 million de dollars. Tous les autres bons de souscription en circulation ou exerçables restants ont expiré le 16 décembre 2015.

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17. Dividendes

<i>(en milliers, sauf les montants par action)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Dividendes déclarés par action	0,54 \$	0,54 \$
Dividendes en trésorerie versés	49 044 \$	35 503 \$
Valeur en dollars des actions ordinaires émises aux termes du programme de dividendes sous forme d'actions	22 964	14 832
Total des dividendes	72 008 \$	50 335 \$

Le programme de dividendes de la société prévoit que les actionnaires ordinaires auront le choix de recevoir un dividende en actions ordinaires plutôt qu'en trésorerie, et que ce dividende correspondra à 95 % du cours moyen pondéré des cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date de versement (le « programme de dividendes en actions »).

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 3 mars 2016, des dividendes d'un montant de 10,5 millions de dollars ont été déclarés.

Après le 31 décembre 2015, en raison de la volatilité soutenue des prix des marchandises et de l'incertitude conséquente, la société a réduit son dividende mensuel, le faisant passer de 0,045 \$ par action ordinaire à 0,02 \$ par action ordinaire, avec prise d'effet pour le dividende à payer le 15 mars 2016 aux actionnaires ordinaires.

18. Rémunération fondée sur des actions

En septembre 2013, les actionnaires de la société ont approuvé un régime d'attribution (le « régime d'attribution d'actions ») qui prévoit l'octroi d'attributions soumises à des restrictions et d'attributions en fonction de la performance (collectivement, les « attributions d'actions ») aux administrateurs, dirigeants et salariés de la société. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'attribution d'actions, combiné à celui des régimes d'options sur actions et d'actions incitatives existants de la société, ne peut dépasser 10 % des actions ordinaires en circulation. De plus, le nombre combiné des attributions soumises à des restrictions et des attributions en fonction de la performance ne peut dépasser 6,5 % des actions ordinaires en circulation. Le délai d'acquisition des droits liés aux attributions d'actions varie, en général jusqu'à un maximum de trois ans à compter de la date d'attribution. Lorsque les droits sont acquis, les attributions soumises à des restrictions sont converties en actions ordinaires nouvellement émises, sans frais pour le bénéficiaire. Les attributions en fonction de la performance sont converties en actions ordinaires à l'aide d'un multiple allant de zéro à deux, selon la performance de la société dont les critères sont établis par le conseil d'administration. En ce qui concerne les attributions soumises à des restrictions et les attributions en fonction de la performance, le nombre d'actions ordinaires à émettre à la date d'émission applicable est ajusté afin de tenir compte du paiement de dividendes de la date d'attribution à la date d'émission applicable.

Options sur actions

Les options sur actions attribuées ont une échéance de cinq ans et sont assorties de délais d'acquisition allant jusqu'à trois ans. Le tableau suivant résume l'évolution des options sur actions de la société :

<i>(en milliers, sauf les prix d'exercice)</i>	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 31 décembre 2013	1 640	16,38 \$
Exercice	(8)	7,15
Solde au 31 décembre 2014	1 632	16,43 \$
Renonciation	(100)	16,66
Solde au 31 décembre 2015	1 532	16,42 \$
Options exerçables au 31 décembre 2015	1 502	16,57 \$

(à suivre)

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau ci-dessous présente les options sur actions en circulation et exerçables au 31 décembre 2015 :

<i>(en milliers, sauf indication contraire)</i>	Nombre d'options en circulation	Nombre d'options exerçables	Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)
Prix d'exercice			
De 7,15 \$ à 9,85 \$	31	18	2,1
De 11,65 \$ à 13,05 \$	156	129	1,8
De 14,94 \$ à 22,99 \$	1 345	1 355	0,4
De 7,15 \$ à 22,99 \$	1 532	1 502	0,5

Actions incitatives

Le tableau suivant résume l'évolution des actions incitatives :

<i>(en milliers)</i>	Nombre d'actions incitatives
Solde au 31 décembre 2013	129
Actions ordinaires émises à l'acquisition des droits	(60)
Solde au 31 décembre 2014	69
Actions ordinaires émises à l'acquisition des droits	(63)
Solde au 31 décembre 2015	6
Options convertibles en actions ordinaires au 31 décembre 2015	-

Les actions incitatives sont acquises sur plusieurs périodes allant jusqu'à trois ans à partir de la date d'attribution. Lorsque les droits sont acquis, les attributions soumises à des restrictions sont converties en actions ordinaires nouvellement émises, sans frais pour l'actionnaire détenteur d'actions incitatives. La juste valeur des actions incitatives est réputée correspondre au cours de l'action à la date d'attribution.

Attributions soumises à des restrictions

Le tableau suivant résume l'évolution des attributions soumises à des restrictions :

<i>(en milliers)</i>	Nombre d'attributions soumises à des restrictions
Solde au 31 décembre 2013	1 249
Attribution	268
Ajustement pour tenir compte du versement de dividendes	60
Renonciation	(31)
Actions ordinaires émises à l'acquisition	(424)
Solde au 31 décembre 2014	1 122
Attribution	622
Ajustement pour tenir compte du versement de dividendes	90
Renonciation	(51)
Actions ordinaires émises à l'acquisition	(519)
Solde au 31 décembre 2015	1 264
Convertibles en actions ordinaires au 31 décembre 2015	-

(à suivre)

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le délai d'acquisition des droits liés aux attributions d'actions varie en général jusqu'à un maximum de trois ans à compter de la date d'attribution. Lorsque les droits sont acquis, les attributions soumises à des restrictions sont converties en actions ordinaires nouvellement émises, sans frais pour le détenteur d'attributions soumises à des restrictions. La juste valeur des attributions soumises à des restrictions est réputée correspondre au cours de l'action à la date d'attribution. Le nombre d'actions ordinaires qui seront émises une fois que les droits liés aux attributions soumises à des restrictions auront été acquis sera ajusté pour tenir compte du versement de dividendes entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la juste valeur moyenne pondérée des attributions soumises à des restrictions octroyées était de 8,82 \$ par attribution soumise à des restrictions (12,07 \$ par attribution soumise à des restrictions pour l'exercice clos le 31 décembre 2014). Aucun taux de renonciation n'entre dans le calcul de la juste valeur des attributions soumises à des restrictions octroyées.

Attributions en fonction de la performance

Le tableau suivant résume l'évolution des attributions en fonction de la performance :

<i>(en milliers)</i>	Nombre d'attributions en fonction de la performance
Solde au 31 décembre 2013	1 818
Attribution	474
Attribution aux termes du multiple de performance ¹⁾	299
Ajustement pour tenir compte du versement de dividendes	103
Renonciation	(52)
Actions ordinaires émises à l'acquisition	(931)
Solde au 31 décembre 2014	1 711
Attribution	1 190
Attribution aux termes du multiple de performance ¹⁾	388
Ajustement pour tenir compte du versement de dividendes	144
Renonciation	(86)
Actions ordinaires émises à l'acquisition	(1 188)
Solde au 31 décembre 2015	2 159
Convertibles en actions ordinaires au 31 décembre 2015	-

¹⁾ Les attributions en fonction de la performance octroyées aux termes du multiple de performance n'augmentent ni ne diminuent en fonction de multiples de performance futurs.

Le délai d'acquisition des droits liés aux attributions en fonction de la performance varie en général jusqu'à un maximum de trois ans à compter de la date d'attribution. À la date d'acquisition des droits, les attributions en fonction de la performance sont converties en actions ordinaires nouvellement émises, sans frais pour le détenteur d'attributions en fonction de la performance à l'aide d'un multiple allant de zéro à deux, selon la performance relative de la société dont les critères sont établis par le conseil d'administration. Le multiple, qui a été déterminé au cours de la même période d'acquisition des droits, est réputé avoir été appliqué à la date d'attribution. Le nombre d'actions ordinaires qui seront émises au moment où les droits auront été acquis sera ajusté pour tenir compte du versement de dividendes entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits. À mesure que sont déterminés les multiples de performance, les attributions passées sont ajustées pour les refléter. La juste valeur des attributions en fonction de la performance est réputée correspondre au cours de l'action à la date d'attribution. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la juste valeur moyenne pondérée des attributions en fonction de la performance octroyées était de 7,13 \$ par attribution en fonction de la performance (10,94 \$ par attribution en fonction de la performance pour l'exercice clos le 31 décembre 2014). Aucun taux de renonciation n'entre dans le calcul de la juste valeur des attributions en fonction de la performance octroyées.

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19. Résultat par action

Le résultat par action se calcule en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires de la société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

<i>(en milliers, sauf le nombre d'actions ordinaires et les montants par action)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Bénéfice (perte) de l'exercice	(172 655) \$	6 258 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, de base	135 726 501	93 320 376
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, dilué	135 726 501	95 823 544
Bénéfice (perte) par action ordinaire, de base	(1,27) \$	0,07 \$
Bénéfice (perte) par action ordinaire, dilué(e)	(1,27) \$	0,07 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, le nombre d'actions dilué est équivalent au nombre d'actions de base du fait que les options sur actions, les actions incitatives, les attributions en fonction de la performance et les attributions soumises à des restrictions sont antidilutifs. Par conséquent, les montants dilués par action aux fins de la perte nette sont équivalents aux montants de base par action.

Pour calculer le bénéfice par action dilué pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, 945 285 bons de souscription, 127 144 options sur actions, 62 198 actions incitatives, 824 772 attributions liées au rendement et 543 769 attributions restreintes ont été ajoutés au nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation.

20. Facilité de crédit

Au 31 décembre 2015, la société disposait d'une facilité de crédit renouvelable fondée sur les réserves de 450 millions de dollars auprès d'un consortium bancaire (la « facilité de crédit ») se composant d'une facilité d'exploitation de 55 millions de dollars consentie par le créancier d'exploitation et d'une facilité consortiale de 395 millions de dollars consentie par un consortium bancaire (la « facilité consortiale »). Au 31 décembre 2015, les montants prélevés aux termes de la facilité de crédit s'élevaient à 230,1 millions de dollars. Les avances aux termes de la facilité de crédit peuvent être consenties par voie d'avances directes, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit ou de garantie de soutien. Les avances directes portent intérêt au taux préférentiel, au taux de base américain ou au TIOL, selon le cas, majoré d'une marge variant en fonction du ratio de la dette aux flux de trésorerie actuels de la société. Les acceptations bancaires portent intérêt au taux des acceptations bancaires applicable majoré d'une commission d'attente, qui se fonde sur le ratio de la dette aux flux de trésorerie actuels de la société.

La facilité consortiale et la facilité d'exploitation peuvent être renouvelées jusqu'au 28 avril 2016. Si TORC en fait la demande au plus tard le 28 avril 2016, la facilité de crédit pourra être prorogée pour une période additionnelle de 364 jours, sous réserve de l'approbation du consortium de prêteurs. En cas de non-prorogation, la partie inutilisée de la facilité de crédit sera annulée et l'encours sera converti en une facilité à terme non renouvelable d'une durée de 364 jours devant être remboursée le 28 avril 2017. La facilité de crédit est garantie par une débenture assortie d'une charge fixe et flottante sur la totalité des actifs de la société.

La base d'emprunt repose essentiellement sur les réserves et les prix des marchandises estimés par les prêteurs. La base d'emprunt de la facilité de crédit de la société fait l'objet d'un examen et peut être refixée par les prêteurs semestriellement ou lorsqu'un changement des biens constituant la base d'emprunt de la société survient (y compris par suite de la cession d'actifs au-delà de certaines limites prédéterminées ou d'un changement qui a une incidence défavorable importante selon la définition des prêteurs). Dans le cours normal, la prochaine évaluation de la facilité de crédit de la société sera réalisée le 28 avril 2016.

ÉTATS FINANCIERS

TORC Oil & Gas Ltd.

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21. Instruments financiers dérivés

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations des montants latents pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 :

	Juste valeur
Actif financier dérivé au 31 décembre 2013	(220) \$
Profit latent sur les instruments financiers dérivés	24 816
Passif financier dérivé au 31 décembre 2014	24 596 \$
Perte latente sur les instruments financiers dérivés	(24 596)
Actif financier dérivé au 31 décembre 2015	-

Au 31 décembre 2015, aucun contrat sur marchandises n'était en vigueur.

22. Engagements

Engagements au titre des contrats de location simple

Le tableau qui suit présente les paiements minimaux futurs au titre de la location pour les locaux de bureaux de la société au 31 décembre 2015 :

2016	1 316 \$
2017	1 878
2018	1 926
2019	1 973
2020	1 167
Total	8 260 \$